
Traité sur le commerce des armes
Onzième Conférence des États Parties
Genève, 25–29 août 2025

DOCUMENT DE TRAVAIL DU PANAMA
RENFORCER L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA)

I. INTRODUCTION

1. Le Traité sur le commerce des armes (TCA) est le premier instrument multilatéral juridiquement contraignant qui régit le commerce international des armes classiques. Son objectif principal, qui est de réduire la souffrance humaine, ne peut être atteint sans la participation active et transformatrice des jeunes aux processus de délibération et de prise de décision qui se déroulent dans le cadre du TCA.

2. Le présent document de travail vise à sensibiliser aux contributions positives des jeunes, en tant que force ultime de changement pour rendre le monde plus sûr et plus sécurisé pour tous, à l'élaboration de nouvelles idées pour la mise en œuvre et l'universalisation du TCA. Il propose également des mesures concrètes que les États Parties et les autres parties prenantes pourraient prendre pour renforcer davantage la participation, l'engagement et le leadership significatifs des jeunes dans ce forum au cours des prochains cycles de CEP.

II. POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'IMPLIQUER LES JEUNES DANS LE TCA ?

3. Aujourd'hui, la population mondiale des jeunes ayant entre 15 et 24 ans s'élève à 1,2 milliard, soit 16 % de la population mondiale. Beaucoup d'entre eux vivent dans des zones touchées par des conflits.

4. La disponibilité généralisée des armes classiques, de leurs munitions, pièces et composants, due à des transferts irresponsables d'armes, est un facteur clé de la violence armée, que ce soit dans le contexte d'un conflit armé ou de la violence urbaine, y compris la violence associée aux gangs, au crime organisé et aux acteurs non étatiques.

5. Les jeunes du monde entier sont parmi les plus touchés par la violence armée. Leurs vies sont bouleversées, ce qui entraîne des répercussions graves et profondes sur leur développement et leur sécurité, et leur accès aux services de base, notamment l'éducation, les soins de santé et la protection sociale, ainsi que la jouissance de tous les droits humains sont compromis. Les jeunes hommes et les garçons risquent davantage d'être tués, tandis que les jeunes femmes et les filles sont plus exposées au risque d'agression sexuelle et de féminicide.

6. Le détournement des armes vers des utilisateurs finaux non autorisés ou à des fins illégales, ainsi que les transferts non réglementés et illicites d'armes sont également des facteurs propices à un ensemble très varié de violations et d'abus à l'encontre des jeunes, notamment les assassinats ciblés, la torture, les enlèvements, les viols, la violence sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits, le

recrutement et l'utilisation forcés d'enfants et de jeunes dans les conflits ou dans des gangs et des réseaux criminels organisés, les mariages forcés, l'esclavage et le travail forcé, entre autres.

7. En dépit de cela, les jeunes restent largement sous-représentés dans les efforts visant à réaliser l'objet et le but du TCA. Dans le même temps, les discussions sur la manière dont le TCA peut contribuer à prévenir la violence à leur égard sont peu nombreuses.

8. Le rôle important des jeunes dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales a été réaffirmé par la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les jeunes, la paix et la sécurité, la résolution 74/64 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Jeunes, désarmement et non-prolifération », et leurs résolutions ultérieures, ainsi que dans le Pacte pour l'avenir¹, en particulier l'action n° 20.

9. Les jeunes ont le droit de participer à la prise de décision sur les questions qui les concernent. Leurs perspectives sont tournées vers l'avenir et fondées sur leurs besoins et leurs expériences spécifiques. Par conséquent, l'implication des jeunes dans le TCA, que ce soit par le biais de récits numériques, d'organisations locales ou de plaidoyer politique, est indispensable pour concevoir des solutions innovantes et durables aux défis actuels, renforçant ainsi leur inclusivité, leur efficacité et leur impact à long terme.

10. Au cours du cycle actuel de la CEP, une attention accrue a été accordée aux considérations relatives aux jeunes et à la nécessité de faciliter leur participation de manière plus systématique aux délibérations menées au sein du TCA. Par exemple, le document de travail présenté par le Président de la CEP11 du TCA intitulé « Priorité à l'universalisation »² admet qu'une attention particulière doit être accordée à l'inclusion des voix et du leadership de la jeunesse dans les processus du TCA et encourage les États Parties et les autres parties prenantes à promouvoir son leadership et une participation significative aux efforts liés au TCA.

11. À l'ère numérique actuelle, où les réseaux sociaux et autres plateformes numériques jouent un rôle central dans le modelage du discours public et la mobilisation du soutien, le TCA dispose d'une occasion opportune de sensibiliser et d'amplifier les messages, de nouer des liens significatifs avec les jeunes publics et de leur donner les moyens de jouer un rôle actif dans la promotion de l'objet et du but du TCA, autant d'éléments susceptibles de compléter les programmes de sensibilisation existants.

12. Les structures, groupes et initiatives dirigés par des jeunes, tels que l'initiative « Youth4Désarmement » (La jeunesse en faveur du désarmement) du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) et l'Initiative pour le droit international humanitaire et la jeunesse (IHLYI), ont permis aux jeunes de prendre des initiatives et de faire preuve de leadership et se sont avérés particulièrement utiles pour combler le fossé entre les instruments de désarmement et les réalités locales.

13. D'autres instances de désarmement prennent des mesures importantes pour créer un espace permettant aux jeunes d'apporter des contributions positives. Ces bonnes pratiques pourraient être reproduites dans le cadre du TCA afin d'institutionnaliser la participation, l'engagement et le leadership significatifs des jeunes.

¹ Voir la Résolution 79/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² Voir le document de travail présenté par le Président de la CEP11 du TCA intitulé « Priorité à l'universalisation » (document ATT/CSP11/2025/PRES/825/Conf.WP.UNIV).

III. JOINDRE LE GESTE A LA PAROLE : RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTATS PARTIES ET LES AUTRES PARTIES PRENANTES

14. Les prochains cycles de CEP offrent une excellente occasion d'explorer les moyens d'intégrer les considérations relatives à la jeunesse et de renforcer sa participation aux réunions et activités liées au TCA. À cet égard, les États Parties et les autres parties prenantes peuvent examiner les propositions pratiques suivantes :

- Tous les présidents et les modérateurs des groupes de travail sont encouragés à prendre en compte le point de vue des jeunes lors de leurs séances ;
- Inviter les Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) à favoriser les partenariats avec les initiatives menées par des jeunes en vue d'élaborer et de promouvoir des stratégies d'universalisation menées par les jeunes, notamment par le biais de plateformes numériques ;
- Encourager les États Parties à collaborer avec les ministères concernés ou d'autres autorités nationales chargées de la jeunesse afin de renforcer la coopération interinstitutions pour la mise en œuvre effective des dispositions du TCA ;
- Inviter les États Parties à envisager d'étudier les possibilités d'inclure les aspects liés aux jeunes dans les rapports initiaux et annuels du TCA ;
- Les États Parties et les autres parties prenantes dont les projets sont soutenus par le Fonds d'affectation volontaire du TCA (VTF) sont encouragés à envisager d'intégrer les perspectives des jeunes dans leurs projets ;
- Inviter les États Parties et les autres parties prenantes à inclure des représentants de la jeunesse dans leurs délégations lors des réunions des groupes de travail du TCA, des réunions préparatoires et de la Conférence elle-même ;
- Encourager les États Parties et les autres parties prenantes à inclure les jeunes, en particulier ceux issus des communautés touchées, en tant que panélistes (experts) dans les séances plénières, les événements parallèles et d'autres forums ;
- Inviter les États Parties et les autres parties prenantes à envisager la possibilité d'étudier des mesures supplémentaires qui pourraient favoriser efficacement la participation et l'engagement des jeunes dans le TCA de manière durable et structurée, avec des options telles que la création d'une plateforme, en s'inspirant de celles lancées dans d'autres régimes de désarmement, comme le groupe de jeunes de l'OTICE ;
- Les États Parties et les autres parties prenantes sont encouragés à soutenir et à financer la recherche qui contribue à mieux comprendre les impacts spécifiques sur les jeunes en relation avec les transferts d'armes ; et
- Renforcer le lien entre le TCA et le programme « Jeunesse, paix et sécurité ».

IV. PROPOSITION D'UN PROJET DE DECISION DE LA CEP11 DU TCA

15. Il est suggéré d'inclure le texte suivant dans le rapport final de la CEP11 du TCA : « *La Conférence a accueilli favorablement le document de travail présenté par le Panama sur le renforcement de l'implication des jeunes dans le Traité sur le commerce des armes (TCA) et encourage*

les États Parties et les autres parties prenantes à prendre en considération les perspectives des jeunes dans les travaux du TCA et à explorer des mesures visant à renforcer la participation, l'engagement et le leadership significatifs des jeunes dans la mise en œuvre du TCA et les efforts d'universalisation du Traité au cours des prochains cycles de CEP. »
